

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band: 58 [i.e. 59-61] (1988-1990)
Heft: 6: 1992... encore?

Artikel: Une enquête de l'IRER : les entreprises neuchâteloises face à 1992
Autor: Houriet, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824341>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une enquête de l'IRER

Les entreprises neuchâtelaises face à 1992

par Jacques HOURIET, rédacteur économique
de L'IMPARTIAL



Complications, ouvertures, paradis ou enfer, le marché unique de 1992 est plein d'incertitudes. Comment vont donc réagir les entreprises neuchâtelaises? L'Institut de recherches économiques et régionales (IRER) de l'Université de Neuchâtel s'est attaché à lever un voile sur cette question pour le moins vitale, en réalisant une enquête approfondie.

Les résultats de l'enquête ne vont pas rester confidentiels, un dossier a été imprimé et il est certain que ses conclusions doivent intéresser l'ensemble du tissu industriel régional.

L'Europe de 1992, on ne le dira jamais assez, se base sur le fameux Livre Blanc, approuvé en 1985 par le Conseil européen de Milan et sur l'entrée en vigueur de l'Acte unique. Et le marché unique qui concerne 320 millions de personnes a pour objectifs la libre circulation des personnes, des capitaux, des services et l'harmonisation des normes fiscales, techniques et des aides nationales.

Tout ne se fera pas à la date prévue, bien entendu, mais il est désormais certain que l'Europe arrivera dans une large mesure à ses fins. Avantageux ou désavantageux pour la Suisse, le marché unique est un défi que nous nous devons de relever, à notre manière.

Un important échantillon

De façon à pouvoir déterminer l'attitude des entreprises du canton de Neuchâtel face à l'élargissement du marché européen, l'enquête de l'IRER s'est effectuée auprès d'une cinquantaine de sociétés

strictement industrielles. MM. Denis Maillet, directeur de l'IRER, et Jean-Yves Vasserot, doctorant, ont ainsi rendu visite à une vingtaine de chefs d'entreprise. Le reste de l'échantillon a été interrogé par téléphone ou par un questionnaire écrit. Ces firmes ont été sélectionnées au hasard dans le fichier industriel du canton.

Comme le relève le rapport de l'IRER, dans un premier temps, on pourrait penser que le marché unique n'aura que peu d'effets sur les entreprises neuchâtelaises. C'est partiellement vrai pour les sociétés à vocation internationale, mais faux pour bon nombre d'entreprises de taille moindre. Et c'est donc principalement à un regain de concurrence sur les marchés européens que s'attendent ces PME.

Manque d'informations

Autre pierre d'achoppement: l'information. Les entreprises semblent se plaindre du fait que sur le grand nombre de communications, peu sont directement exploitables à leur niveau. Le chef d'entreprise se voit donc contraint de réunir lui-même une masse de renseignements sur les potentiels disponibles dans son secteur d'activité. Une phase exploratoire qui est nécessaire quoique laborieuse. Il serait d'ailleurs souhaitable que les chambres de commerce et les associations professionnelles s'impliquent au maximum dans la transmission de ces informations.

Poursuivant son analyse, le rapport mentionne que: «*dans les réponses obtenues lors de l'enquête, un peu plus de la moitié*

UN DANGER POUR NOS RÉGIONS :
LE TRANSFERT DES ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER.



BOVÉE

des entreprises interrogées ont déclaré avoir préparé une stratégie face à l'ouverture du marché européen et près des trois quarts des entreprises envisagent des restructurations. Les plus évidentes étant l'installation d'une antenne dans la CEE et la délocalisation de la production».

Cela dit, il apparaît que ces opérations sont réservées à des sociétés d'une certaine taille. Pour une majorité de sociétés neuchâteloises, ces stratégies sont difficiles à réaliser. *«C'est pourquoi des opérations de coopération peuvent aussi être aptes, dans certaines conditions, à favoriser l'exploitation des nouvelles opportunités qu'apportera le marché intérieur européen»*, poursuit l'IRER.

Il faudra bien favoriser les synergies, éviter une dispersion des efforts et répartir les risques entre partenaires. Il est primordial de trouver le bon partenaire, qui apporte ce dont on a besoin et pour qui l'accord doit aussi être profitable. Et la solution d'une collaboration avec une entreprise de la Communauté, malgré d'inévitables écueils, apparaît indiquée pour des entreprises de plus petite taille.

A l'avenir, ce sont l'adaptabilité, la qualité des prestations et surtout un gros effort de recherche technologie qui vont assurer la survie des PME.

Se donner les moyens

Dans sa conclusion, le rapport de MM. Maillat et Vasserot est limpide : *«Pour que l'ouverture du marché unique ne pénalise*

par la région neuchâteloise et ses entreprises, il convient de leur donner les moyens de participer à la dynamique qui s'annonce et de faire en sorte que la région ne subisse pas la marginalisation que certains lui prédisent».

C'est peut-être en étudiant en détail toutes les formes de collaboration possible, en s'inspirant notamment d'expériences déjà réalisées par des entreprises de la région, que les maisons de petite taille tireront leur épingle du jeu. *«On rappellera en outre la proximité de la région neuchâteloise avec la France voisine et particulièrement la région Franche-Comté, dont les nombreuses similitudes avec le tissu industriel de l'Arc jurassien peuvent être prises en considération pour d'éventuelles collaborations transfrontalières.*

Mais en définitive, l'aptitude des entreprises de la région à maîtriser les nouveaux enjeux du marché unique dépendra fortement de leur capacité à gérer le changement. Renforcer la compétitivité des entreprises et dynamiser les stratégies pour saisir les opportunités qui s'ouvrent à l'horizon de 92 : c'est la tâche qui attend tous les acteurs de la région pour relever les défis de l'Europe!»

Le travail de l'IRER ne va pas en rester là. Une deuxième enquête est en préparation, plus particulièrement axée sur les stratégies des PME qui n'ont pas les moyens considérables de leurs grandes sœurs.

J. H.

Neuchâtel, Jura : même problématique

Le Bulletin de l'ADIJ reproduit, avec l'aimable autorisation de son auteur, un article paru dans L'IMPARTIAL du 17 février 1988.

La situation des entreprises jurassiennes peut en effet, largement être rapprochée de celle examinée à Neuchâtel par l'IRER et la problématique européenne se pose dans les mêmes termes pour les entrepreneurs jurassiens. Les personnes intéressées par le document intégral de l'IRER peuvent le demander directement à l'Institut, Pierre-à-Mazel 7, 2000 Neuchâtel.